

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : voie verte via allier – convention de gestion, d'exploitation et d'entretien (section joze-maringues)

**VOIE VERTE VIA ALLIER – CONVENTION DE GESTION,
D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN (SECTION JOZE-MARINGUES)**

- VU le CGCT, notamment l'article L5214-16-1
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 07/02/2019.
- VU la convention de partenariat du 22/10/2019 pour la réalisation de la voie verte du Val d'Allier.

Depuis 2019, la via Allier est entrée en phase optionnelle dans le Puy-de-Dôme et le secteur central (Pont du Château-Authizat) est achevée depuis 2023. La communauté de communes entre Dore et Allier est traversée par le secteur Nord qui passe à Joze. Dans cette perspective, un tronçon de voie verte de 6.76km a été réalisé entre Joze et Maringues, en anticipation du reste à créer sur le secteur Pont-du-Château- Saint Priest-Bramefant.

Dans le cadre de la convention de partenariat du 22/10/2019 (article 7), le Département s'engage sur le principe de coordination des opérations de gestions d'exploitations et d'entretiens à l'échelle du département. A ce titre, il porte financièrement 50% de l'entretien et les EPCI concernés supportent les 50% restant. Le tronçon Joze-Maringues traverse 3 EPCI : la communauté de communes Plaine Limagne (2890m), la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (400m), la communauté de communes entre Dore et Allier (3470m).

Afin de gérer ce tronçon il est nécessaire d'établir une convention qui s'articule sur les éléments suivants :

- Durée : il s'agit d'une convention provisoire, dans l'attente des aménagements ultérieurs de la via Allier secteur Nord
- Mission du CD63 : établir le planning d'entretien, assurer la surveillance, assurer la gestion de domaine public, conduire les procédures d'achat et le suivi financier.
- Mission des EPCI : les EPCI et les communes peuvent réaliser des opérations d'entretien et de propreté. La commune de Maringues a proposé de réaliser le balayage mécanique.
- Conditions financières : le département prend en charge 50% de la dépense, la communauté de communes entre Dore et Allier 51.33% (estimation 2602.50€/an), la communauté de communes Plaine Limagne 42.75% (estimation 2167.50€/an), la communauté d'agglomération Rion Limagne et Volcans 5,92% (estimation 300€/an).

Il est demandé aujourd'hui au conseil communautaire d'autoriser Madame la présidente à signer la convention de gestion exploitation et entretien ainsi que les annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

